

COMMUNE DE CHAINGY

PROCES VERBAL

01 / 2014

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 6 FEVRIER A 20 h 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le Jeudi 6 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

Sont présents : Pierre ROCHE, Brice LEMAIRE, Fabrice VIGINIER, Laurent LAUBRET, Olivier ROUSSEAU, Franck BOULAY, Chantal PUÉ, Jean-Pierre PELLÉ, Sophie DUPART, Yves LOPEZ, Jocelyne GASCHAUD, Bruno CHESNEAU, Michel FAUGOUIN, Jean-François BOULAND, Sandra SAVALL, Brigitte BOUBAULT

Pouvoirs :

Evelyne GODARD à Jean Pierre DURAND
Alain SOUBIRON à Brigitte BOUBAULT

Absents et excusés :

Gérald SMOUTS
Delphine DUCHET

Sandra SAVALL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à Vingt Heures et Trente Quatre Minutes (20h34)

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2013 est approuvé à l'unanimité, sans modification.

Questions diverses :

M. DURAND : redécoupage cantonal
M. DURAND : compte ren du CLECT
M. ROCHE : fonctionnement du cabinet médical
M. ROUSSEAU : pistes cyclables
M. BOULAND : cuisine centrale

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

| |
|-----------------------|
| ADMINISTRATION |
|-----------------------|

14/01 Modification des statuts de la Communauté de Communes du VAL DES MAUVES (CCVM) : création, transfert, entretien et gestion des équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire (annexe : délibération communautaire)

M. Le Maire explique que la Communauté de Communes du VAL DES MAUVES s'est prononcée sur la modification de ses statuts par délibération communautaire du 19 décembre 2013. Celle-ci porte sur le principe du transfert de compétence liée aux équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire :

- gymnase à créer du collège de Saint-Ay
- salle polyvalente de Meung-sur-Loire

L'assemblée est appelée à délibérer dans les trois mois qui suivent la notification de la décision communautaire, à défaut de délibération dans ce délai, la décision municipale sera réputée favorable.

Par ailleurs, la modification des statuts de la Communauté de Communes du VAL DES MAUVES devra être approuvée par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux - les 2/3 des Conseils représentant la moitié de population ou la moitié des conseils représentant les 2/3 de la population.

A l'issue, la modification des statuts de la Communauté de Communes du VAL DES MAUVES sera prise par arrêté préfectoral.

Mme PUÉ demande si cette prise de compétence va impacter le futur établissement public sportif de la commune, qui sera amené à être utilisé par les collégiens de Saint Ay.

M. Le Maire explique que le financement des transports entre le collège et les équipements sportifs de Chaingy ne sont pas mobilisés et ajoute que le temps de trajet est jugé excessif. La Communauté de communes du Val des Mauves prévoit la construction d'une salle de sports à proximité immédiate de l'établissement.

M. BOULAY demande si le Conseil Général du Loiret finance une partie du futur gymnase. M. Le Maire lui répond que le Conseil Général n'a aucune obligation en matière de gymnase, qui reste sous maîtrise d'ouvrage communale, mais confirme que le département a financé la création du plateau sportif existant.

M. VIGNIER demande si le financement sera assuré par les communes concernées. M. Le Maire lui répond que c'est la Communauté de Communes qui finance ce projet. M. ROUSSEAU complète en disant qu'au final, ce sont les contribuables qui payent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du VAL DES MAUVES.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

14/02 Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Monsieur le Maire demande à monsieur Roche, adjoint délégué aux finances de présenter le document remis à l'ensemble des conseillers

Préambule

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales), les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

- Introduction (I),
- Rétrospective 2013 (II),
- Prospective 2014 (III),

I - Introduction

La conjoncture économique nationale

Depuis 2009, l'économie mondiale a traversé une crise sévère qui s'est ravivée depuis deux ans dans la zone euro. L'année 2013 semble enregistrier une reprise de l'activité au second semestre de + 0,5 % ;

Le projet de loi de finances 2014 (**PLF**) s'inscrit dans l'objectif du retour à l'équilibre structurel des finances publiques. Il repose notamment sur 15 milliards d'euros d'économies en dépenses de la part de l'ensemble des administrations publiques, par rapport à leur évolution tendancielle ; 9 milliards d'euros concernent l'État. Le PLF pour 2014 est fondé sur un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique avec une prévision de croissance de 0,9 % en 2014.

L'impact sur les collectivités territoriales

La participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques représente 1,5 milliard d'euros en 2014. Cet effort est réparti entre les catégories de collectivités territoriales au prorata des recettes totales (recettes de fonctionnement et d'investissement) soit :

- 840 millions d'euros pour le bloc communal (0.74 % de leurs recettes réelles de fonctionnement)
- 476 millions d'euros pour les départements (0.67 % de leurs recettes)
- 184 millions d'euros pour les régions (0.77 % de leurs recettes)

La dotation globale de fonctionnement (**DGF**) est quant à elle majorée de 119 millions d'euros permettant de faire progresser les dotations de péréquation verticale.

Pour le bloc communal, l'effort pèse à hauteur de 70 % pour les communes soit 588 millions d'euros et pour 30 % pour les EPCI soit 252 millions d'euros. L'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat diminuera ainsi de 3.1 % en 2014, cela impactera directement la dotation globale forfaitaire (**DGF**) pour les communes.

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (**FPIC**) quant à lui, et comme annoncé en 2013, croit de 210 millions d'euros en 2014 et atteint 570 millions. Des aménagements sont prévus notamment par la prise en compte du revenu par habitant dont le critère de pondération sera relevé de 20 % à 25 %, le relèvement du seuil de l'effort fiscal à 0,90 % au lieu des 0,85 % proposés initialement ainsi que de nouvelles modalités de répartition.

Diverses mesures verront également le jour, comme :

- la création d'un fonds « emprunts toxiques », pour lequel nous ne sommes pas conçu
- la hausse du FCTVA qui passera à 15,761 % au lieu de 15,482 % en raison de la hausse de la TVA. Chaingy ne sera concernée qu'à compter de 2016.
- Par ailleurs, il est à prévoir selon les derniers chiffres un écrêtement de la cotisation foncière des entreprises et une perte globale de 4.5 % sur le produit de la valeur ajoutée des entreprises
- les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux sont revalorisées de 0.9 %, ce qui permettra aux collectivités de constater une augmentation du produit fiscal attendu sans révision des taux locaux.

II - Rétrospective 2013

Les résultats du compte administratif 2013 ne seront définitivement connus qu'en fin de premier trimestre, mais les premiers chiffres permettent de dégager ces premières analyses :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général :

Les charges de gestion courante regroupent les achats de fournitures, l'entretien du matériel, des espaces publics et bâtiments ainsi que les locations et charges d'assurance.

Elles sont évaluées à 1 031 332 € en 2013 (hors charges à rattacher estimées à 114 000 €) en baisse par rapport à 2012.

Plusieurs facteurs résultants soit d'obligations qui s'imposent à nous (inflation et hausse de l'énergie notamment) soit de choix d'organisation (repas des enfants de la SMA par exemple), pèsent sur ce chapitre.

Sur la période allant de 2008 à 2013, l'évolution de ce poste se chiffre à 38.97%.

Ce chiffre est conséquent mais doit être pondéré à l'analyse plus fine de coût de revient de certains services. En effet, le bilan du contrat enfance jeunesse présenté par la Caisse d'Allocations Familiales traduit la bonne gestion de nos structures :

- **SMA** : le prix de revient est de 6.13 € à Chaingy pour une moyenne départementale de 9€
- **Accueil périscolaire** : le prix de revient est de 3.90 € à Chaingy pour une moyenne départementale de 4.65 €
- **Accueil de loisirs ALSH** : le prix de revient est de 4.22 € à Chaingy pour une moyenne départementale de 4.65€

Par ailleurs, il est à prévoir que les prochains budgets devront intégrer l'effet en année pleine du coût de fonctionnement des nouveaux équipements de loisirs : bâtiment loisirs jeunesse et équipement polyvalent sportif.

Cette évolution est conséquente même si des efforts d'économie permettant de limiter la hausse mécanique des dépenses courantes sont déjà mobilisés.

Dans le cadre de cette réflexion, la rationalisation des dépenses doit guider notre politique d'achat, procédure engagée avec le groupement de commande ou la mutualisation notamment en termes de formation (par exemple le Certiphyto) et de personnel (Agent Chargé de la Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité – ACMO ou encore gestion des archives). Ce travail est piloté par les DGS de la communauté de communes du Val des Mauves.

Les dépenses de personnel :

L'exercice 2013 et les suivants intègrent des éléments d'augmentation de charge et de masse salariale décidés au niveau national, avec l'application de la loi instaurant le paiement de cotisations sociales sur les indemnités d'élu, le lissage de la revalorisation des cotisations patronales de retraite jusqu'en 2020, l'évolution des grilles indiciaires des catégories C sur les différentes valeurs du SMIC et les dispositions d'encadrement des équipes de petite enfance et de jeunesse.

En parallèle, plusieurs accidents de travail ainsi que des arrêts viennent alourdir ce poste pour l'année 2013 (remplacements d'agents pour un montant global de 25 071.46 € et coût des accidents du travail d'un montant de

18 112.75 €) ajoutés au maintien de salaires des agents en arrêt et en subrogation (maladie ordinaire, congé maternité, accident du travail).

Ces dépenses sont en bonne partie équilibrées par des recettes liées aux remboursements par l'assurance du personnel (pour un montant global de 46 273.70 € comprenant les arrêts de maladie ordinaire).

Représentant 52 % des dépenses de fonctionnement en 2013 (pondéré par une baisse générale des dépenses en 2013), la maîtrise de l'évolution de la masse salariale est une condition indispensable à l'équilibre budgétaire. Toutefois, maintenir ce ratio sous la barre des 50% et dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, va devenir un véritable défi pour nos finances.

En effet, même en partie compensée par l'Etat à hauteur de 45 € par an et par enfant et par la CAF, cette nouvelle organisation va induire de nouveaux recrutements d'animateurs et le redéploiement des ressources matérielles.

Dans la continuité de cette réforme des emplois du temps scolaire, l'association du Restaurant scolaire vient d'officialiser sa volonté d'ouvrir la discussion autour de la municipalisation de ce service.

La réflexion et la concertation autour de ce sujet pourraient impacter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement dans les années à venir.

Les autres charges

Comme en 2012, les cessions de foncier enregistrées en 2013 sur la section d'investissement donnent lieu à des opérations d'ordres neutres sur la section de fonctionnement et se valorisent à 305 406 € (cession de foncier et bâtiment communal). Compte tenu de leur montant significatif, celles-ci sont identifiées en marge des dépenses à caractère général.

Enfin, la notion de péréquation se traduit concrètement par des prélèvements alourdis. En effet, la commune contribue actuellement à deux fonds de péréquation.

D'une part, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), pour un montant de 147 107 € en 2013 et prévu à hauteur de 156 139 € en 2014.

D'autre part, le FPIC (Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales), qui, comme nous l'avons expliqué, consiste à prélever une partie des ressources fiscales des communes pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées.

Encore modeste en 2013, ce fond subit une pression importante en progressant de 10 724 € en 2012 contre 26 810 € en 2013. Ce fonds a vocation à monter en charge et devrait peser de plus en plus lourdement dans nos finances jusqu'au plafond prévu en 2016 à hauteur de 1 milliard d'euros à l'échelle nationale, soit en proportion à Chaingy pour un montant d'environ 70 000 €.

Les principaux postes de recettes de fonctionnement

Les dotations d'Etat :

La dotation globale de fonctionnement s'élève à 541 156 € cette année contre 794 915 € en 2011, mais devrait se maintenir sans augmenter, en raison de l'effort demandé aux collectivités locales, pour participer au redressement des comptes publics.

Aucun chiffre n'est actuellement disponible en ce qui concerne la commune de Chaingy.

Les impôts et taxes :

A valeur constante des taux de fiscalité directe locale, la seule marge de progression repose sur l'actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat (0.9% en 2013) et la variation physique des bases induite par les nouvelles constructions.

Dans ce domaine et malgré le ralentissement dans le secteur de l'immobilier, les produits enregistrés au titre des droits de mutation entre 2012 et 2013 restent constants, mais devraient s'infléchir en 2014.

Les statistiques du service urbanisme témoignent d'une baisse des dossiers : permis de construire ou déclarations d'intention d'aliéner.

La taxe sur les pylônes électriques est stable et continue d'avantager les finances communales.

Depuis la création de la communauté de communes, la croissance de nos ressources fiscales n'est plus portée que par les taxes d'habitations et foncières, dans la mesure où la dynamique liée à la fiscalité professionnelle est transférée à l'intercommunalité.

L'attribution de compensation :

Comme chaque année depuis le transfert du produit de la fiscalité économique, la communauté de communes du Val des Mauves nous reverse l'allocation compensatrice fixée en 2012 à 1 182 747 €.

Depuis, plusieurs compétences ont été mutualisées et ont fait l'objet de transferts de charges validés par la Commission locale d'évaluation des charges transférées et approuvés par délibérations.

En 2013, le montant de l'allocation compensatrice est enregistré pour 1 092 700 €.

Ces éléments comptables se traduisent par une montée en charge concrète de l'action intercommunale sur le territoire et Chaingy en est une des principales bénéficiaires avec l'aménagement de la zone d'activité des Pierrelets et prochainement les pistes cyclables en direction du collège.

En conclusion, dans un contexte économique et social fragile où les ressources se raréfient et les finances de la ville, comme celles de beaucoup d'autres, se contractent, la municipalité devra poursuivre son offre de service public tout en maintenant ses équilibres financiers pour l'avenir.

En effet, même si la capacité d'autofinancement (CAF) a été préservée, il est prévisible que sous l'effet cumulé d'un ralentissement des recettes fiscales et du maintien des dotations d'Etat, la CAF soit fortement impactée à périmètre constant de services rendus.

Les grandes dépenses d'investissement

L'exercice 2013 traduit la finalité et la continuité des grands chantiers votés par le conseil municipal, avec l'aboutissement du Bâtiment Loisirs Jeunesse, l'engagement des travaux de l'Équipement Polyvalent Sportif et l'acquisition de l'ancienne boulangerie située rue du château d'eau.

De manière moins significative mais concrète, l'aménagement du cadre de vie, avec le city stade et le parcours de santé, et la réfection des sols à l'école élémentaire, marquent 2013.

Les principales ressources d'investissement

Les recettes de la section reposent sur les subventions inscrites en 2013 mais attendues en 2014 relatives à l'achèvement du bâtiment loisirs jeunesse en particulier (DETR, réserve parlementaire, CAF), complétées du produit des cessions immobilières et des taxes d'urbanisme (Taxe Locale d'Équipement et Taxe d'Aménagement).

La stabilité de l'encours de dette traduit un effort de désendettement. Le stock de dette supporté par la ville (610 € par habitant) est inférieur à la moyenne des communes de strates comparables (800 € par habitant).

Le versement du fonds de compensation de TVA de 2011 et 2012 devrait constituer une réserve de crédit sur 2014. En complément la cession de l'opération « Extension de la ZA des Pierrelets » à la communauté de communes du Val des Mauves, pour une valeur de 352 816 €, viendra abonder les recettes du budget principal, à l'issue d'opérations comptables venant clôturer le budget annexe.

Les budgets annexes

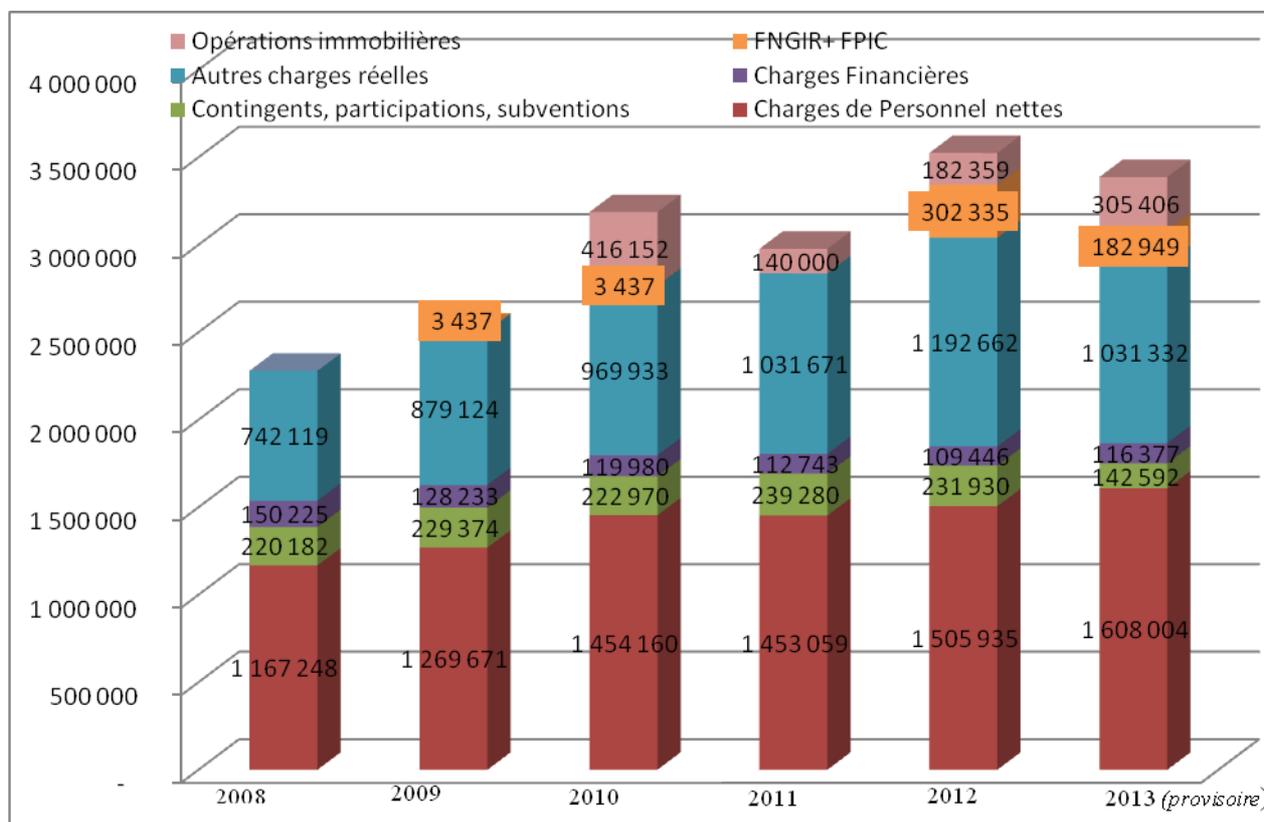
Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement n'appellent pas de commentaire particulier. En vertu du contrat de délégation en cours, le délégataire en assure la gestion et les rapports annuels rapportent la situation financière du service. En parallèle, la ville assure l'investissement des ouvrages.

Comme l'indique le tableau « évolution de la dette », sur la période 2008-2013, la ville a poursuivi sa volonté désendettement à la fois pour les emprunts auprès des organismes bancaires mais également en renégociant son contrat avec la Communauté d'Agglomération d'Orléans en charge du traitement des eaux usées de Chaingy .

La dette initiale de la ville estimée à 350 000 € a été en bonne partie remboursée. Le reliquat est aujourd'hui d'environ 96 000 €.

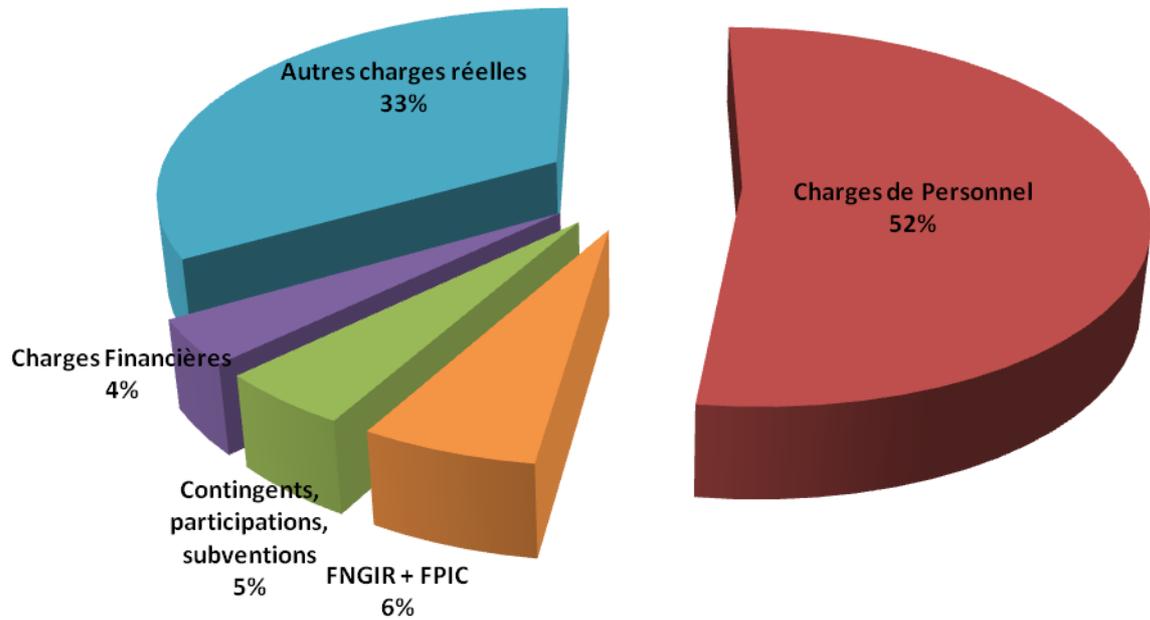
Éléments graphiques de la section de fonctionnement

Évolution prévisionnelle des charges (montant)

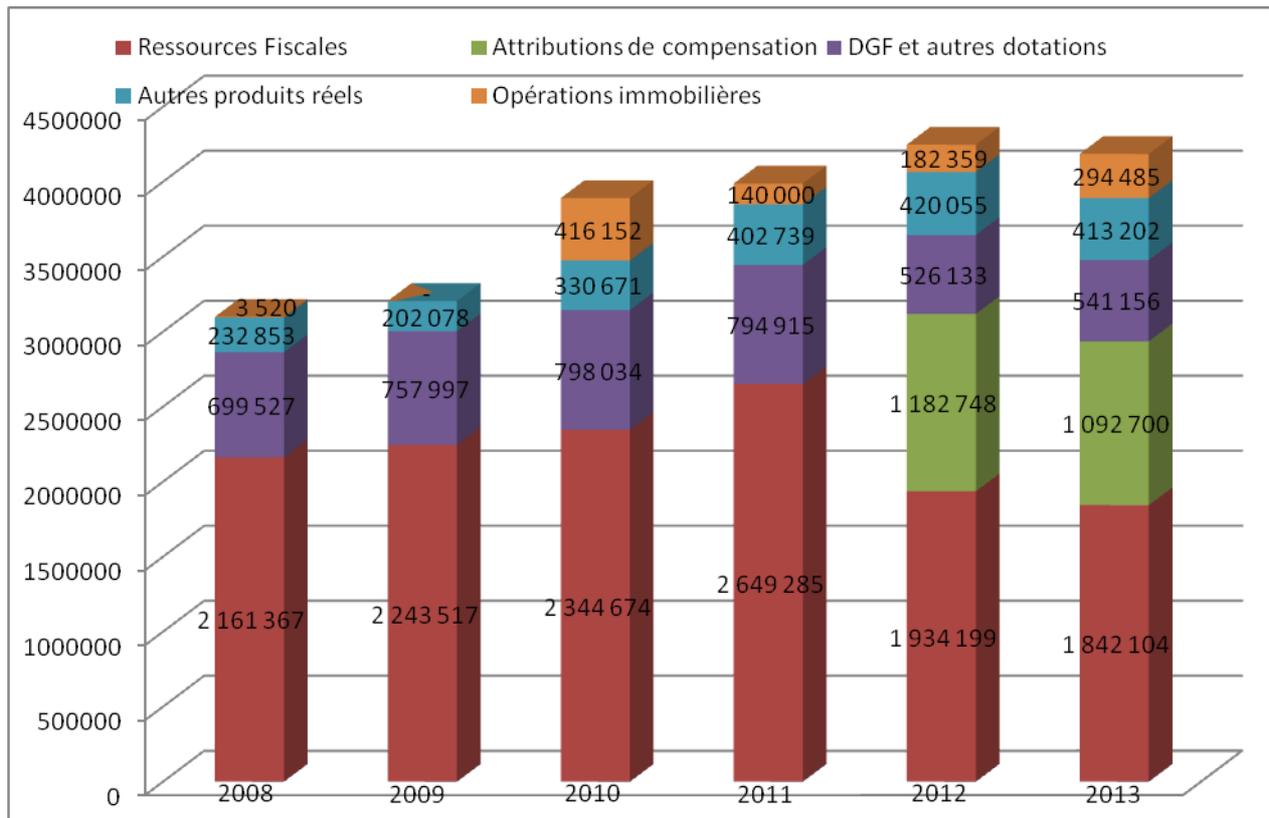


Structure prévisionnelle des charges

Charges 2013

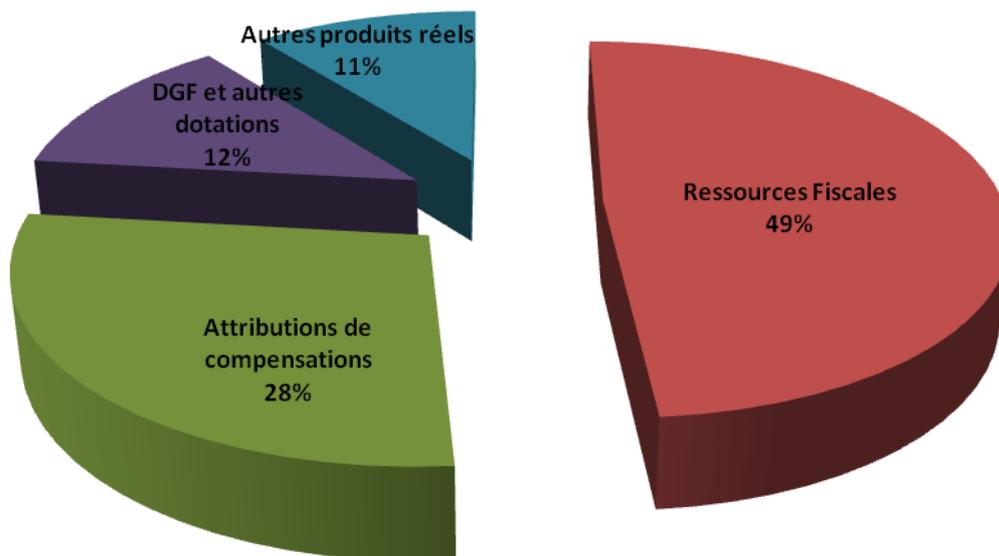


Évolution prévisionnelle des produits réels

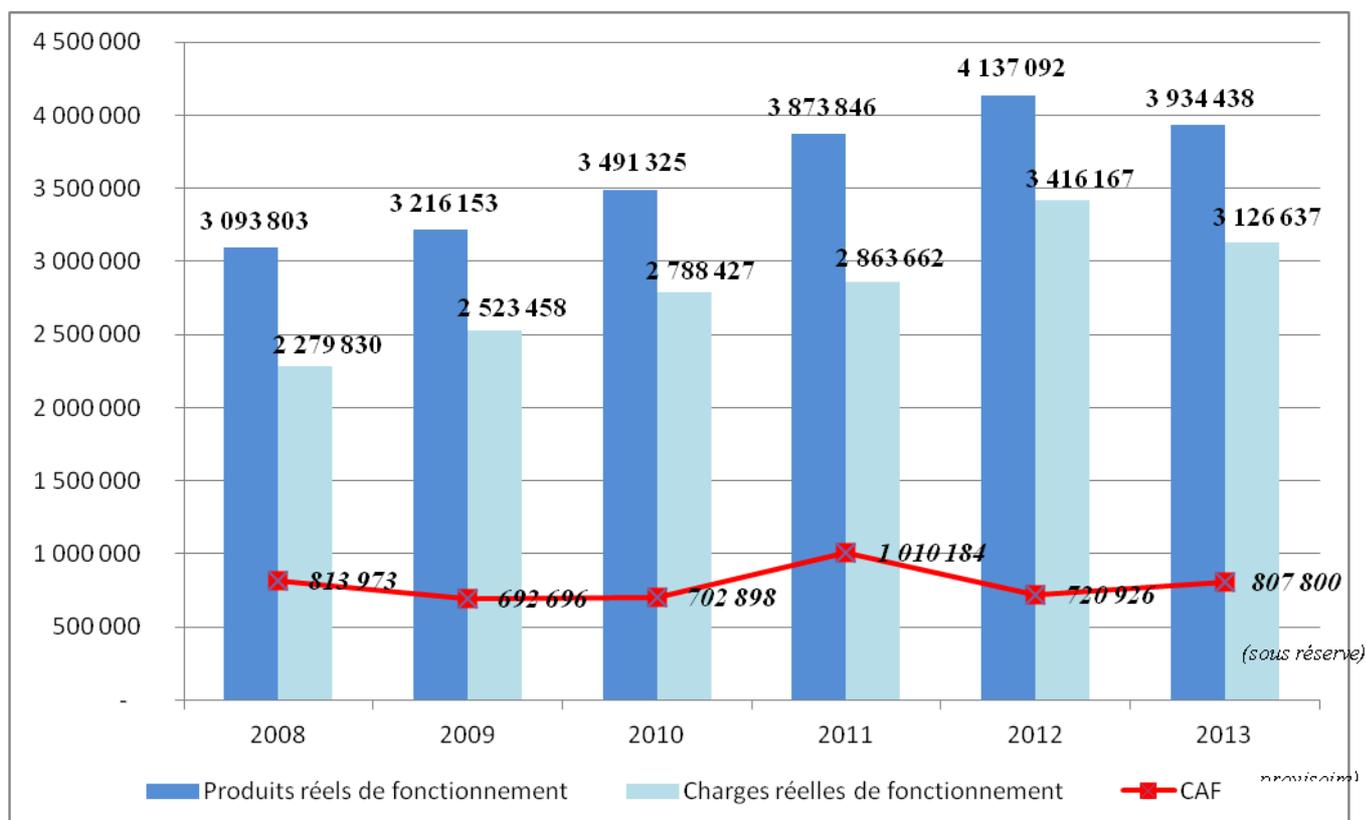


Structure prévisionnelle des produits réels

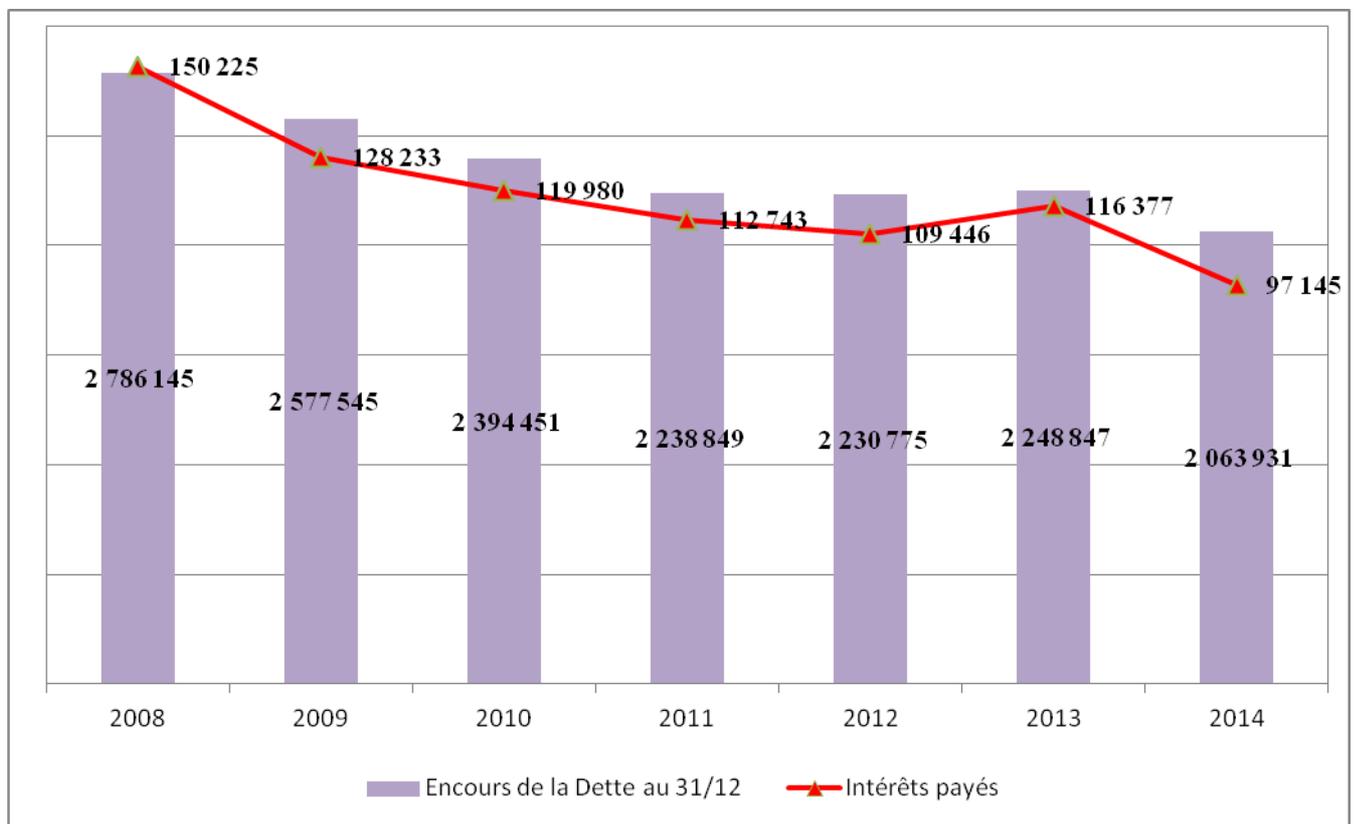
Produits 2013



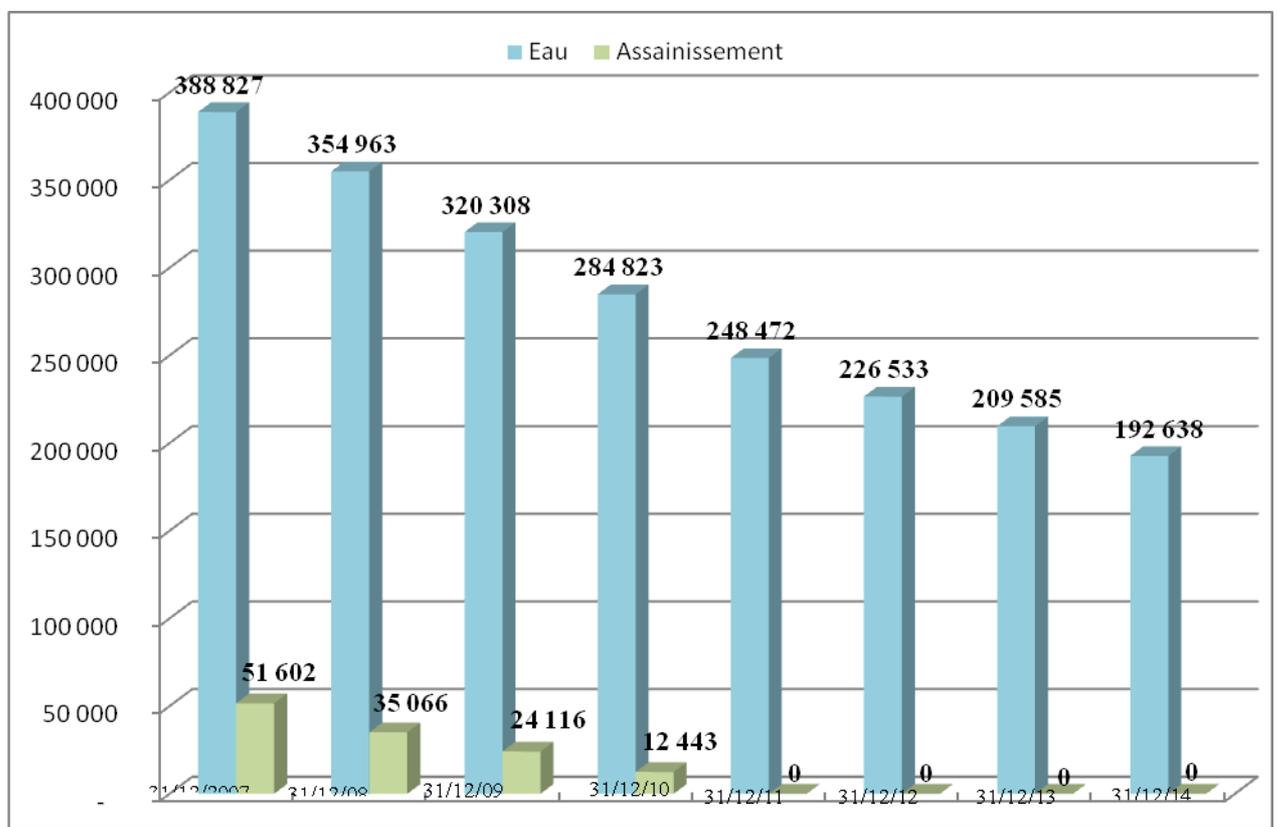
Évolution prévisionnelle de la Capacité d'Auto Financement



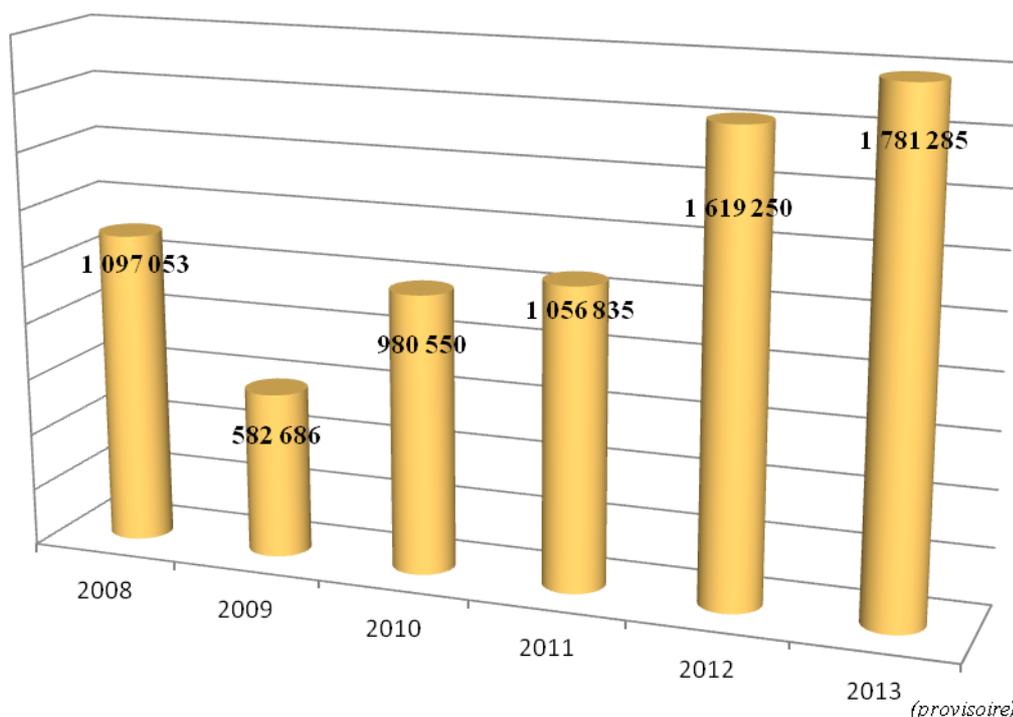
Évolution de la dette - budget principal



Évolution de la dette - budgets annexes



Dépenses d'équipement



Mise en perspective des réalisations 2013,

| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|---|-----------------------|--|----------|
| désignation | type | désignation | type |
| Assistance à Maîtrise d'Ouvrage-Maîtrise d'œuvre | | MARCHES pluriannuels | |
| MOE Equipement Public de Sports et de Loisirs | marché public D'ARCHI | Entretien des locaux | AMS |
| MOE Bâtiment loisirs-jeunesse | marché public D ARCHI | Entretien espaces verts | JARDECOR |
| | | Marché d'entretien des voiries communales | EIFPAGE |
| | | Marché éclairage public (fonctionnement et investissement) | SPIE |

Liste des principales dépenses

| | | | |
|---------------------|---|------------------|--|
| Restaurant scolaire | Chauffe-eau | Salle du conseil | Sonorisation |
| Equipement ST | Aspirateur souffleur, lave-linge, perforateur | Voie / EV | Entretien annuel + a rrosage terrain de foot |
| Cimetière | Aménagement plan d'extension | Mobilier urbain | |
| Police | Vidéo protection | Gymnase | Changement 4 portes de secours, changement chauffage |
| Bureau de poste | Changement du système de | Ecoles | Rangements, tables, chaises, mobilier |

| | | | |
|-----------------|--|------------------|---|
| | chauffage | | |
| Urbanisme | Acquisition Maison LASCHET | SMA | Réfrigérateur, robot-mixeur, mobilier |
| Salle des fêtes | Tables, chariots de transport, rideau de scène, armoire chaude | Eclairage public | Programme investissement pluriannuel et extension du réseau |

III - Prospective 2014

Les enjeux 2014

En premier lieu, en raison des élections municipales, le débat d'orientation budgétaire 2014 projette un budget de transition et met principalement en œuvre le programme relatif à l'ouverture du chantier de l'Equipement Polyvalent Sportif.

En parallèle, voici la synthèse du scénario d'investissement 2014 :

Comme sur les exercices précédents, nos efforts d'entretien du patrimoine et d'aménagement des espaces publics seront maintenus.

L'aménagement et la réhabilitation des voiries :

- L'aménagement routier, urbain et paysagé de l'esplanade Daniel Chartier en complément des Voiries et Réseaux Divers de l'Equipement Polyvalent Sportif
- La réfection de la rue des Cigales

L'entretien des bâtiments et espaces communaux :

- Aux services techniques
- Dans les bâtiments communaux (sportifs et de loisirs)
- Pour l'éclairage public

En début de mandat, la municipalité s'est fixée comme priorité le respect de quatre objectifs financiers :

- La recherche d'une fiscalité stable, avec une revalorisation unique des taux sur la période votée en 2011 à hauteur de 5 %
- Sur le budget principal : Le maintien de sa capacité d'autofinancement et la maîtrise de son endettement, avec d'une part la faible variation de 813 973 € en 2008 contre 807 800 € de la CAF communale et d'autre part une baisse de l'encours de la dette de 3 151 054 € au 31 décembre 2007 contre 2 248 847 € au 31 décembre 2013.
- La mise en œuvre d'un programme de service et d'investissement ambitieux qui repose sur la valorisation du service enfance jeunesse

Malgré un contexte économique contraint, les engagements ont été tenus et la ville depuis 2008 a consacré plus de 7 millions d'euros à ses dépenses d'investissement.

La ville aborde 2014 forte de sa vigilance budgétaire affichée depuis plusieurs exercices mais devra comme indiqué en 2013, recourir à l'emprunt pour financer son opération « Equipement Polyvalent Sportif ».

Face à une évolution très incertaine et très contrainte des finances locales, l'engagement d'une gestion rigoureuse des dépenses devra guider chaque décision afin de maintenir une pression fiscale raisonnable et des services publics toujours qualitatifs.

Ce document donne lieu à un débat au sein de l'assemblée.

M. ROCHE donne des explications complémentaires en matière de réforme de la taxe professionnelle, et explique que la Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse car elle a été en partie réattribuée en ressources fiscales.

M. ROCHE fait un bilan chiffré de la dette, et explique qu'en 2007, la dette de la commune représentait 134% des recettes, et qu'en 2013, elle ne représente plus que 65% des recettes.

M. ROCHE remercie la Directrice Générale des Services pour l'élaboration du document.

M. Le Maire rappelle la conjoncture de budget liée au renouvellement du mandat.

M. ROUSSEAU, rejoint par M. BOULAND, regrette que la commune redonne de l'argent à d'autres communes moins favorisées, par l'intermédiaire du FPIC et du FNGIR. M. ROCHE estime qu'il s'agit d'un point de vue personnel et que la loi vise à réduire les inégalités territoriales en redistribuant le potentiel financier vers les communes plus défavorisées, même si il convient que la situation financière de Chaingy résulte de choix politiques engagés depuis longtemps et en particulier avec le développement de la ZA des Pierrelets.

M. LAUBRET confirme la bonne gestion de la commune depuis des années, et souligne la politique d'investissement, à hauteur de 7 Millions d'€uros sur le mandat.

M. Le Maire le rejoint en indiquant qu'effectivement c'est un chiffre important. Il insiste sur l'augmentation des dépenses d'investissement en fin de mandat, tout en maintenant des ressources fiscales faibles.

M. ROCHE indique que Chaingy fait partie des communes qui investissent le plus sur la strate démographique.

Cependant, M. ROCHE précise que de 2014 à 2016, la ville de Chaingy devra être vigilante en matière de dépenses, avec un budget à surveiller en raison de l'apurement de la dette auprès de la Communauté d'Agglo d'Orléans sur le budget assainissement et du prochain emprunt destiné à financer l'Etablissement Public Sportif.

M. Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote.

14/03 Sortie de l'actif

Le 31 mai 2005, un réfrigérateur a été acquis et mis en service à l'arrière de la Salle du Conseil Municipal. Il est inscrit à l'actif de la Commune sous le numéro d'inventaire 2005042 pour une valeur initiale 449.00 €. Suite à son dysfonctionnement, celui-ci a été remplacé et doit donc être mis au rebut. Ce bien est totalement amorti depuis le 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre au rebut ce réfrigérateur (N° 2005042) et de le sortir de l'actif.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

14/04 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret (CAUE)

Par délibération du 13 décembre 2005, la commune a adhéré au CAUE afin de les consulter sur les différents projets notamment sur des réflexions d'urbanisme.

Pour permettre l'intervention de cet organisme, il est nécessaire d'y adhérer pour l'année 2014. Le montant de l'adhésion de 2014 est de 460 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter les conditions financières,
- d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et de participer à l'assemblée générale de cet organisme.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL

14/05 Adhésion au service facultatif de conseil en organisation et en recrutement du Centre de Gestion de la FPT du Loiret

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET du 18 juin 2013 créant un service de Conseil en organisation et en recrutement.

Le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET a ouvert au 1^{er} janvier 2014 un service de Conseil en Organisation et en recrutement pour les collectivités et établissements publics.

En effet, partenaire des collectivités en matière d'administration du personnel, garant de la bonne application du droit statutaire, le centre de gestion a vocation à intervenir plus largement en soutien aux collectivités dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Les transformations auxquelles se trouvent confrontées en permanence les collectivités, nouvelle politique publique ou nouveau projet à mettre en œuvre, remplacement de collaborateurs, les conduisent à s'engager dans des démarches d'adaptation de l'administration dans lesquelles le centre de gestion peut apporter toute son expertise.

Il s'agit de proposer une aide méthodologique et des outils professionnels pour optimiser le management et l'organisation des services en intervenant sur mesure et sur site, à la demande des collectivités, sur tout ou partie des missions suivantes :

- Organisation des services : adéquation effectifs / missions / ressources
- Aménagement du temps de travail
- Mise en place de nouveaux outils de gestion des ressources humaines : organigramme, fiches de poste, refonte des procédures, entretiens professionnels
- Assistance au recrutement.

Une prise de contact téléphonique ou physique permettra d'établir une note de cadrage pour fixer les objectifs, la démarche retenue, le planning prévisionnel d'intervention ainsi que l'estimation financière de la prestation. Elle donnera lieu à la signature d'une convention de prestation de service.

Aucune prestation ne débutera sans que cette convention ne soit signée des deux parties.

Les prestations seraient facturées au tarif horaire de 56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, de Conseil en organisation et en recrutement du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET.
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE

14/06 Convention avec la Société « Les Toques Régionales » pour la restauration à la Structure Multi-Accueil « Les P'tits Loups » et à l'Accueil Collectif de Mineurs (Centre de Loisirs)

En mars 2013, la commune a signé une convention avec la Société RestécO, pour la mise en place de la fourniture des repas aux enfants de la Structure Multi-Accueil « Les P'tits Loups », conformément à la lettre circulaire du 29 juin 2011 de la CNAF relative aux poursuites des objectifs de la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU) de 2002, sur le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et la participation demandée à la famille qui couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris notamment les soins d'hygiène (couches, produits de toilettes, etc.) et les repas.

La société fournissait aussi les repas de l'Accueil Collectif de Mineurs (Centre de Loisirs) les mercredis et les vacances scolaires. Les repas étaient confectionnés au restaurant d'entreprise Office Dépôt à Meung-sur-Loire.

En Août 2013, la société RestécO ayant perdu le marché avec le restaurant d'entreprise Office Dépôt de Meung-sur-Loire, nous avons signé un avenant n° 1 à la convention, avec la Société Les Toques Régionales, société faisant partie du même groupe, impliquant un changement de lieu de production de nos repas ; ceux-ci partant de la cuisine centrale de Poitiers.

Après 3 lettres recommandées, nous avons dénoncé la convention le 1^{er} décembre 2013, avec un préavis de 3 mois, ayant eu trop de problèmes dans les approvisionnements des repas.

Après diverses rencontres avec les responsables de la Société Les Toques Régionales, il a été convenu qu'à compter du 16 décembre 2013, l'approvisionnement des repas se ferait à partir de la cuisine centrale de Montlouis.

Depuis cette date, nous n'avons plus de soucis quant à la fourniture des repas, concernant la Structure Multi-Accueil « Les P'tits Loups » ainsi que l'Accueil Collectif de Mineurs (Centre de Loisirs).

Pour la continuité de ce service, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec la société « Les Toques Régionales » pour la fourniture des repas de la « Structure Multi-Accueil Les P'tits Loups » et pour l'Accueil Collectif de Mineurs (Centre de Loisirs) à compter du 1^{er} mars 2014.

M. BOULAY souhaite connaître la durée de la convention. Mme GASCHAUD lui indique que la durée est de un an, mais qu'il y a possibilité de dénoncer le contrat par courriers recommandés.

M. BOULAND demande si les repas sont préparés à Poitiers ou à Montlouis. Mme GASCHAUD lui répond que tous les repas sont préparés à Montlouis, avec l'appui d'une diététicienne.

M. ROUSSEAU demande s'il serait possible de trouver une société plus proche. M. Le Maire lui explique qu'une recherche a été faite par les services sur le département 45, sans succès. Mme GASCHAUD explique qu'il y en avait une à Saint Cyr en Val, qui a du fermer pour des problèmes techniques liés au bâtiment. Elle précise que la fourniture des repas va devenir une obligation dans les crèches et qu'un marché va s'ouvrir aux prestataires. Elle précise que Chaingy a anticipé cette obligation.

M. BOULAND rappelle qu'un projet de cuisine centrale avait été évoqué à Meung Sur Loire. M. Le Maire répond que le projet a été abandonné faute de besoin suffisant et que les repas de la SMA représentent un tout petit volume.

M. BOULAY propose que ce projet soit présenté à la CCVM pour en faire une compétence communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

14/07 Projet pédagogique « Ma Mère l'Oye »

Depuis 10 ans, l'Ecole de Musique de Chaingy joue un rôle d'acteur culturel local en proposant à la municipalité et aux Cambiens de nombreux événements culturels mais aussi des projets destinés aux enfants des écoles maternelle et élémentaire, afin de sensibiliser le plus grand nombre au monde de la musique.

Dans cette démarche, l'Ecole de Musique de Chaingy propose cette année un projet pédagogique intitulé « Ma Mère l'Oye » et articulé sur 2 axes :

- des ateliers pédagogiques animés par l'Orchestre Symphonique du Loiret, destinés aux quelques 300 élèves de nos écoles.

- l'organisation d'un concert tout public présenté par l'orchestre de l'Ecole de Musique, l'Orchestre Symphonique du Loiret, avec la participation des élèves concernés, qui aura lieu le vendredi 23 mai 2014 à 20h.

Afin de contribuer pleinement à ce projet culturel dont l'intérêt pédagogique fait l'unanimité, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge la gestion financière et matérielle du concert du vendredi 23 mai 2014.

Compte tenu des quelques 600 personnes attendues, seul le gymnase pourrait accueillir cet événement. La même manifestation ayant rassemblé plus de 1000 personnes à Ormes le 18 janvier dernier.

Le concert sera assuré par l'Orchestre Symphonique du Loiret pour un coût de 4700€, à charge de la municipalité. Les entrées se ront payantes, le tarif sera à définir.

Les modalités de gestion des recettes des entrées payantes feront l'objet d'une prochaine délibération

M. BOULAY rappelle que la commission vie culturelle a émis un avis défavorable à l'utilisation du gymnase, qui n'est plus utilisé pour des manifestations, et qui a été refusé aux associations qui sollicitaient la structure pour des événements. Il s'inquiète du précédent que cela va générer, et s'interroge sur les réponses à apporter aux associations qui vont solliciteront la commune à l'avenir.

M. Le Maire lui répond que l'EPS une fois construit sera mis à disposition des associations pour des manifestations. Il précise cependant que le sol retenu dans ce nouveau bâtiment obligera les associations à le protéger, car, malgré de nombreuses recherches, la commune n'a pu trouver de sol polyvalent sportif et festif.

Mme DUPART s'interroge sur la qualité du son dans le gymnase. M. Le Maire répond que l'Orchestre Symphonique du Loiret a accepté la représentation dans le gymnase et que du matériel son et lumière est prévu.

Mme PUÉ souhaite savoir combien va coûter la protection du sol du gymnase. M. FAUGOUIN lui répond que la Mairie d'Ormes, qui a organisé un événement similaire, prêtera des tapis de protections. Seuls les coûts de transports et de manutention seront à la charge de la commune.

Mme PUÉ demande alors combien de temps sera mobilisé le gymnase. M. FAUGOUIN indique que le gymnase sera occupé du Jeudi au Samedi matin, et que l'école de musique a prévu des moyens humains pour aider les services municipaux.

M. VIGINIER précise qu'il partage l'avis de M. BOULAY, et rappelle que l'Equipement Public Sportif n'arrivera que dans un an et demi. Il regrette cependant que le Conseil Municipal ne soit informé que maintenant de cette manifestation, si proche de l'échéance. M. FAUGOUIN li rappelle que la mairie a été sollicitée pour le projet le 19 Novembre 2013.

M. ROCHE exprime son opinion sur ce dossier. Il rappelle qu'effectivement, les associations réclament le gymnase. Il précise cependant que cet événement rassemble l'ensemble des enfants des écoles de Chaingy, accompagnés de leurs parents et autour d'un projet culturel, pédagogique et exceptionnel. Il précise que le projet est subventionné à hauteur de 50%, et rappelle que les entrées du spectacle seront payantes et viendront compléter les recettes du projet.

Mme SAVALL rappelle que la commune, lorsqu'elle ne peut pas mettre de bâtiment à disposition de ses associations, subventionne ces dernières afin qu'elles puissent louer des salles sur d'autres communes, et qu'à ce titre, elles ne peuvent pas prétendre être lésées. Elle insiste sur l'aspect pédagogique de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge la gestion financière et matérielle du concert précité
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une participation financière du Conseil Général du Loiret dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes (50% maximum du cachet du prestataire)
- d'autoriser la mise à disposition exceptionnelle du gymnase pour accueillir l'évènement

Adopté à la majorité moins 5 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

Avis du Conseil municipal de Chaingy relatif au projet de redécoupage de la carte des cantons du département du Loiret

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral notamment son titre 1er et la loi organique n°2013-402 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires

Vu l'article L.3113-1 et L.3113-2 du CGCT qui stipule : « Les modifications des limites territoriales des cantons, les créations et suppressions de cantons et le transfert du siège de leur chef-lieu sont décidés par décret en Conseil d'Etat après consultation du conseil départemental qui se prononce dans un délai de six semaines à compter de sa saisine. A l'expiration de ce délai, son avis est réputé rendu ».

Considérant que Le Conseil Municipal de Chaingy a été sollicité par M. Le Président du Conseil Général du Loiret en date 31 janvier 2013, pour donner son avis sur le projet de réorganisation des cantons du Loiret et plus particulièrement sur celui du canton de Meung-sur-Loire dont il dépend.

Considérant le projet de redécoupage de l'actuel canton de Meung-sur-Loire

Entendu le rapport de M. Le Maire qui expose les enjeux locaux de redécoupage :

Le canton de Meung-sur-Loire contient aujourd'hui 18 907 habitants, soit 84 habitants/km². Il regroupe les communes de Meung sur Loire, Le Bardon, Baccon, Charsonville, Epieds en Beauce, Coulmiers, Rosières en Beauce, Huisseau sur Mauves, Saint Ay et Chaingy.

A l'exception de Charsonville et Epieds en Beauce, plus orientées vers la région Beauceronne, ces communes sont regroupées au sein de la communauté de communes du Val des Mauves après avoir longtemps travaillé ensemble au sein du syndicat intercommunal du canton de Meung-sur-Loire.

Le bassin de vie naturel s'étire au long de la Loire avec un partenariat fort, étendu de la limite ouest de l'agglomération d'Orléans, jusqu'à la frontière avec le département voisin du Loir et Cher.

Le projet consistant à étendre ce canton vers le nord, en arc de cercle autour de l'agglomération orléanaise porterait ce canton à 34 755 habitants, soit une densité de 56 habitants/km². S'il respecte la règle qui consiste à découper le département en cantons ne s'écartant pas de plus ou moins 20% de la moyenne départementale, citée dans le projet à 31 243 habitants selon les données du recensement de 2010, il ne respecte en aucune façon d'autres règles économiques, écologiques et sociologiques qui définissent les bassins de vie.

M. Le Maire rappelle que les élus des communes ont été informés par voie de presse sur ce redécoupage cantonal. Il précise que le canton actuel représentait un ratio de 84 habitants au km², et que ce ratio tombe à 56 habitants au km² avec la nouvelle carte. Il informe qu'il a déjà adressé un courrier au Président du Conseil général du Loiret pour lui indiquer que ce découpage ne correspondait pas ni aux habitudes, ni aux projets de vie des communes concernées. Il rappelle que la Communauté de Communes du VAL DES MAUVES, les communes du canton de Meung Sur Loire, les communes des cantons d'Artenay et de Patay ainsi que les participants à la réunion organisée à Chamerolles sur le redécoupage ont toutes émis un avis défavorable.

M. ROUSSEAU souhaite que le gouvernement étudie plutôt une fusion entre les conseillers généraux et régionaux et une suppression des sénateurs.

M. BOULAY estime qu'il est compliqué de se prononcer sur le dossier, car il pense que les élus au cours de cette séance de conseil municipal ne possèdent pas toutes les informations nécessaires ni le recul suffisant pour émettre un avis sur les enjeux de ce redécoupage et la complexité de la loi. Il partage l'avis du Conseil Municipal sur le fait que le bassin de vie est inadapté.

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit de toute façon que d'un avis consultatif.

M. BOULAND insiste sur l'argument du découpage en fonction des bassins de vie, qu'il trouve fortement erroné. Il prend pour exemple les communes de Charsonville et Epieds en Beauce, qui ont choisi de se rapprocher de la Beauce pour ces mêmes raisons.

M. BOULAY fait part de sa surprise de ne pas avoir été orienté vers Beaugency plutôt que vers Artenay et Patay.

M. Le Maire, pour conclure, propose d'adresser un courrier au Préfet ainsi qu'au Président du Conseil général pour exprimer la position du Conseil Municipal de Chaingy.

Par ces motifs, le Conseil Municipal de Chaingy exprime son avis défavorable au projet de révision de la carte des cantons du département du Loiret et délègue à M. Le Maire le soin d'en informer M. Le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, ainsi que M. Le Président du Conseil Général du Loiret.

Validé à la majorité moins une abstention.

Communauté de Communes du Val des Mauves : compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

M. Le Maire présente le compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 11 décembre 2013.

Considérant que la CLECT a pour mission d'élaborer un rapport portant évaluation des charges à transférer, que son rôle est aussi bien financier que technique.

Considérant que la C.L.E.C.T. a principalement abordé la modification des montants des attributions de compensation pour chaque commune suite aux transferts liés aux compétences « aménagement de cheminements doux » et « coordination et sécurité des transports scolaires », et proposé la nouvelle répartition suivante :

| | HUISSEAU-SUR-MAUVES | ROZIERES-EN-BEAUCE | MEUNG-SUR-LOIRE | SAINT-AY | LE BARDON | CHAINGY | COULMIERS | BACCON |
|---|---------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| ATTRIBUTION DE COMPENSATION DU 16 MAI 2013 | 217 368,00 | -64,37 | 841 426,00 | 124 307,71 | 72 155,66 | 1 088 767,56 | -9 675,58 | 11 777,30 |
| Coordination et sécurité des transports scolaires | 1 949,00 | 212,00 | 8 821,00 | 5 270,00 | 1 164,00 | 4 131,00 | 618,00 | 835,00 |
| NOUVELLE PROPOSITION | 215 419,00 | -276,37 | 832 605,00 | 119 037,71 | 70 991,66 | 1 084 636,56 | -10 293,58 | 10 942,30 |

Il n'y a pas d'impact sur les attributions de compensation en ce qui concerne les cheminements doux.

La C.L.E.C.T. a décidé que les dépenses réalisées par les communes de Saint - Ay et Meung-sur-Loire avant la date du transfert seraient remboursées par la Communauté de Communes du Val des Mauves à hauteur de leur montant H.T.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de la réunion de la C.L.E.C.T. du 11 décembre dernier dont les principales dispositions sont fixées ci-dessus.

M. LAUBRET précise qu'un agent de médiation est présent dans les bus.

Fonctionnement du nouveau cabinet médical

M. ROCHE souhaite avoir des précisions quant au fonctionnement du cabinet médical, fraîchement installé sur la commune. Il s'étonne de voir que les médecins arrivés n'acceptent pas les patients cambiens.

M. Le Maire explique qu'il s'agit du transfert du cabinet médical initialement installé à La Chapelle Saint Mesmin et précise que le fonctionnement du cabinet médical relève d'une gestion privée. Il ajoute cependant que le local permet la permanence de 4 médecins et d'un autre praticien en simultané et qu'ainsi cette situation devrait évoluer positivement. Il ajoute qu'il doit rencontrer très prochainement les médecins présents pour faire le point.

M. BOULAY et M. BOULAND confirment qu'il s'agit d'une période de transition.

Pistes cyclables

M. ROUSSEAU souhaite savoir où en est le dossier des pistes cyclables. M. CHESNEAU lui répond que ce chantier démarre des lundi 10 février prochain et que la communauté de communes s'engage à livrer l'ouvrage pour la rentrée.

Cuisine centrale

M. BOULAND revient sur le projet de cuisine centrale, déjà évoqué dans ce Conseil Municipal. Il demande si la commune ne pourrait pas s'engager sur des volumes à fournir, afin de lancer auprès de la CCVM le projet. Mme GASCHAUD lui répond qu'il s'agit à l'heure actuelle et pour Chaingy de petits volumes. De plus, elle précise les contraintes liées à la personnalisation des repas de Chaingy, en fonction de l'âge et du régime alimentaire des enfants de la SMA.

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. M. Le Maire lève la séance à Vingt deux heures et vingt minutes (22h20)

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers